

Qui héritera de mes biens si je n'ai pas de testament?



Je suis marié (e)

**Il faudra également appliquer les règles du patrimoine familial et du régime matrimonial*

J'ai des enfants

Je n'ai pas d'enfants

**Mon/ma conjoint(e) héritera de 1/3
Mes enfants hériteront de 2/3**

Mes parents sont encore en vie

Mes parents ne sont plus en vie

**Mon/ma conjoint (e) héritera de 2/3
Mes parents hériteront de 1/3**

J'ai des frères et soeurs vivants

**Mon/ma conjoint (e) héritera de 2/3
Mes frères et soeurs hériteront de 1/3**



Je ne suis pas marié (e)
(je suis célibataire, conjoint(e) de fait, divorcé(e), veuf (ve))

J'ai des enfants

Je n'ai pas d'enfants

Mes enfants hériteront de 100% de ma succession

Mes parents sont encore en vie

Mes parents ne sont plus en vie

J'ai des frères et soeurs vivants

J'ai des frères et soeurs vivants

**Mes parents hériteront de 50%
Mes frères et soeurs hériteront de 50%**

Mes frères et soeurs hériteront de 100%



Attention! Le conjoint de fait n'héritera pas si vous n'avez pas fait de testament

L'information contenue est fournie à titre informatif uniquement. Elle ne constitue pas un avis juridique et ne devrait pas être interprétée comme tel.

Me Mélanie Bellemare, notaire

13 665, Boulevard du Curé-Labelle, bureau 205, Mirabel (Québec) J7J 1L2 - (450) 420-3762 p. 202 -

m.bellemare@notarius.net